

Mise en ligne le :

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 13 octobre 2025

DELIBERATION N°42/2025

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Madame CZURKA Maryline, Madame RAFIA Kadijia, Madame TOSAN Christine, Madame DESSI Judith, Madame RAGO Monique, Madame INFANTES Maryline, Madame REVOL Mylène, Madame HAMOU THERREY Bernadette, Madame SAHUN Véronique, Monsieur OULIE Gérard, Madame THIBAULT Marie-Thérèse

Absents excusés : Monsieur GACHON Loïc, Monsieur PORTE Henri-Michel, Madame LIZEE Anne-Christine, Madame DESCLOUX Odette, Madame RIOUAL Françoise

Absent : Monsieur SANCHEZ Philippe.

C.A. en exercice : 17 Présents : 11 Votants : 12

Date de convocation : 02/10/2025

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaire de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS et Rémy BARGES directeur

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 11 (onze).

Le nombre de votants est arrêté à 12 (douze) voix. Mme LIZEE Anne-Christine a donné "bon pour pouvoir" à Mme REVOL

**OBJET : RÉHABILITATION DE LA TOITURE DE L'ESPACE CHAUVIN –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-6 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux réalisé par la société SOCOTEC ;

Considérant que le coût total des travaux s'élève à 12 246 € TTC, montant prévu au budget primitif 2025 du CCAS, section d'investissement, chapitre 21 – article 21351 "Installations générales / aménagement des constructions" ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents décide :

D'approuver La réalisation des travaux de réhabilitation de la toiture de l'Espace Chauvin par l'entreprise FIBRA pour un montant de 12 246 € TTC.

D'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les actes, devis, documents et pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente opération.

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 du CCAS, section d'investissement, chapitre 21, article 21351.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente

Marilyne CZURKA



Considérant que le coût total des travaux s'élève à 12 246 € TTC, montant prévu au budget primitif 2025 du CCAS, section d'investissement, chapitre 21 – article 21351 "Installations générales / aménagement des constructions" ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents décide :

D'approuver La réalisation des travaux de réhabilitation de la toiture de l'Espace Chauvin par l'entreprise FIBRA pour un montant de 12 246 € TTC.

D'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les actes, devis, documents et pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente opération.

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 du CCAS, section d'investissement, chapitre 21, article 21351.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente

Marilyne CZURKA

